REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE



Séance du Conseil municipal Du 8 mars 2023

SYNTHESE DES DELIBERATIONS PRISES

Nombre de conseillers élus : 11 Membres en fonction : 10 Membres présents : 7

Membres absents excusés avec procuration: 3 Membres absents excusés sans procuration: 0

Le huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-huit heures trente minutes à la salle du Conseil municipal de la mairie de Mayres, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du 3 mars 2023 conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents : Mesdames BLANCHARD Geneviève, PIQ Eliane, Messieurs BOUGUIN Rémi, GELLY Marc, LAURENT Guy, VACHER Christophe, VIDAL Roger.

Membres absents excusés ayant donné procuration : LINDERS Annemieke à Marc GELLY, GARDIEN Jean-Marie à VACHER Christophe, GROSJEAN Mélanie à BOUGUIN Rémi.

Membres excusés sans procuration : néant Secrétaire de séance : Marc GELLY

Numéro	Objet de la délibération	Résultat du vote
DB012023	Révision des tarifs applicables aux usagers du service eau potable de la commune de Mayres en fonction des charges pesant sur le service. Le prix au m3 de l'eau potable est de 1.22 € pour la période 2022/2023.	Approuvée
DB022023	Révision des tarifs applicables aux usagers du service assainissement de la commune de Mayres en fonction des charges pesant sur le service. Le prix au m3 de l'assainissement est de 0.60 € pour la période 2022/2023. De plus, la facturation des contrôles de conception des systèmes d'assainissement, réalisés en deux étapes par Diag07, sera désormais émise à l'usager comme suit : 100 € pour l'étape de contrôle de conception du projet de la nouvelle installation et 70 € pour le contrôle de conception avant recouvrement de la tranchée.	Approuvée
DB032023	Le compte de gestion du budget principal, identique au compte administratif de la commune, est dressé pour l'exercice 2022 par le receveur d'Aubenas. Il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur.	Approuvée
DB042023	Le compte de gestion du budget eau et assainissement, identique au compte administratif de la commune, dressé pour l'exercice 2022 par le receveur d'Aubenas. Il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur.	Approuvée
DB052023	Le Compte administratif 2022 du budget principal de Mayres : PRINCIPAL Fonctionnement Dépenses 264 859.95 € Recettes 344 844.28 € Résultat de fonctionnement 2022 : +79 984.33 € Résultat reporté 2021 + 137 832.74 € Excédent de clôture : 217 817.07 € PRINCIPAL Investissement Dépenses 152 832.84 € Recettes 119 712.50 € Résultat d'investissement 2022 : -33 120.34 € Résultat reporté 2021 +49 491.63 € Excédent de clôture : 16 371.29 € Restes à réaliser 2022 : Dépenses : 8 641.97 € / Recettes : 38 565.86 € Excédent total de financement section d'investissement : 46 295.18 €	Approuvée

	A.CC	pias 2022 du manultat de farationnement de		
	Affectation au budget principal de l'exer	Approuvée		
	l'exercice 2022, comme suit : La somme de 10 000 € au compte 1068 en recette d'investissement			
	La somme de 207 817.07 € au compte 000			
	Le compte administratif du budget eau			
·				
	EAU ET ASSAINISSEMENT Exploitation			
	Dépenses 100 851.63 €			
	Recettes 92 883.37 €	Résultat d'exploitation 2022 : -7 968.26€		
	Résultat reporté 2021 + 6 047.91 €			
DB062023	Déficit de clôture : 1 920.35 €		Approuvée	
	EAU ET ASSAINISSEMENT Investissement			
	Dépenses 78 878.59 €	7000		
	Recettes 60 156.22 €	Résultat d'investissement 2022 : - 18 722.37€		
	Résultat reporté 2021 : + 200 711.00 €			
	Excédent de clôture : 182 987.63 €			
	Restes à réaliser 2022 : Dépenses : 20 400.00			
	Excédent total de financement section d'in			
	Affectation au budget eau et assainissement de l'exercice 2023, du résultat			
	d'exploitation de l'exercice 2022.			
	Ce budget présente un solde nul, donc p	Approuvée		
	l'excédent d'investissement reporté au 001 en recettes d'investissement d'un montant			
	de 182 988.63 € permet de largement financer le capital des emprunts.			
	Demande de subvention pour les travaux urgent de renouvellement de la conduite d'eau potable au Vieux Mayres.			
	La commune a posé une conduite volante en PE40mm entre le réservoir et le			
	pont : travaux de réparation provisoire. Cette situation étant provisoire			
DD07000	point . travaux de reparation provis	Approuvée		
DB072023	enterrée : travaux de tranche 1 réalisés en urgence fin 2022/début 2023.			
	Le montant financier global de ces travaux, est évalué à 50 000€ € HT. Solliciter le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention de 15 000 €. Solliciter le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour			
	l'obtention d'une subvention, de 15 00			
DDoggoog		aleur à partir d'un état transmis par le	Approuvée	
DB082023				
DB092023	et de 0.72 € sur le budget eau et assain		Approuvée	
DB102023	Cession gratuite de parcelles au profit de la commune d'une contenance totale			
	de 2ha 96a 55ca. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.			
	Subvention demandée par l'association « Les amis de Mayres », représentant		Approuvée	
DB112023	un tiers du montant des frais liés à la réalisation et la publication des dépliants			
	de randonnées autour de Mayres.			
DB122023	Subvention demandée par l'association de Trail « La chaussée des Géants »		Approuvée	
	d'un montant de 200€.			
DB132023	Subvention demandée par l'associatio	n de pêche « AAPPMA ». Proposition	Approuvée	
	d'un versement de 100 €.			
DB142023	Elaboration du Plan communal de sau	vegarde. M. GELLY Marc est nommé	Approuvée	
	référent dans le suivi du projet d'élabor			

. . .